

# AIDES À L'HABITAT

## VOUS ÊTES...



PORTEUR DE PROJET SUR UNE MAISON OU UN APPARTEMENT



UNE MAISON ALSACIENNE OU UN LOGEMENT ANCIEN



LOCATAIRE, PROPRIETAIRE BAILLEUR OU OCCUPANT

*& éligible à des aides de l'Etat  
ou de la Communauté de Communes*



Photo : © Ralph Hammann - Wikimedia Commons

## Les aides de la Communauté de Communes

Notre Communauté de Communes du Pays de Saverne, compétente en habitat, adhère aux deux dispositifs PIG Rénov'Habitat et Maison Alsacienne du XXI<sup>e</sup> siècle.

### LE PROGRAMME D'INTERET GENERAL "RENOV'HABITAT"

Le PIG Rénov'Habitat est le principal programme de financement de travaux au niveau du Bas-Rhin.

À la clé du PIG Rénov' Habitat ? Un conseil technique pour mener à bien son projet de rénovation, grâce aux permanences sur rendez-vous d'un chargé de mission du bureau d'études Urbam, les 1er et 3ème jeudis de chaque mois à l'Espace Eco Entreprenant.

... mais également des aides financières abondées par l'Agence Nationale de l'Habitat, le Département et la Communauté de Communes, si vous êtes propriétaire occupant, et dans certains cas propriétaire bailleur. Contact : pig67@urbam.fr - 06.30.65.71.65

### MAISON ALSACIENNE DU XXI<sup>e</sup> SIECLE

Instauré en 2021, c'est le programme d'aide aux propriétaires de maisons érigées avant 1948.

Adossé au dispositif de conseil Mut'Archi, ce nouveau programme délivre une aide allant jusqu'à 13.000€ couvrant les travaux de gros oeuvre, couverture, façade, l'isolation ou encore l'éco-rénovation...

L'Architecte du Parc Naturel des Vosges du Nord est votre interlocutrice sur le programme et vous conseillera dans votre projet. Contact : a.river@parc-vosges-nord.fr - 06.28.10.32.88

## Les aides & dispositifs de l'Etat

Par l'intermédiaire de "Ma Prime Rénov'" ou d'autres dispositifs à l'échelle du pays, l'Etat et les entreprises apportent aussi une aide directe dans le cadre de votre (éco)rénovation.

### MA PRIME RENOV'

Nouveau programme lancé en 2020, par l'Etat, Ma Prime Rénov' est une aide nationale pour tous les porteurs de projet d'écorénovation.

Éligible à tous, cette prime varie toutefois de montant selon la nature des travaux et les revenus des propriétaires, classés en 4 catégories : Ma Prime Rénov' Bleu, Jaune, Violet ou Rose.

Ma Prime Rénov' participe ainsi au financement de travaux d'écorénovation : isolation, chauffage, audit énergétique, ventilation...

Ma Prime Rénov' est non cumulable avec le PIG Rénov'Habitat, mais parfois plus avantageux ; plus d'info auprès du conseiller FAIRE du Pays de Saverne Plaine Plateau (09.72.28.95.73) ou du conseiller PIG Rénov'Habitat (06.30.65.71.65).

### UN LARGE PANEL D'AIDES

D'autres financements existent selon votre situation, parmi eux :

- ┆ L'éco-prêt à taux zéro, pour travaux d'économie d'énergie (valable jusqu'au 31 décembre 2021)
- ┆ Les Certificats d'Economie d'Energie (CEE), primes ou prêts fournis sur obligation de l'Etat par les fournisseurs d'énergie
- ┆ Le chèque énergie, éligible aux revenus modestes pour payer les factures d'énergie ou des travaux d'écorénovation
- ┆ Le dispositif De Normandie, défiscalisation dans le cas de travaux sur le patrimoine ancien (ville de Saverne)

retrouvez ce document en ligne sur  
[www.cc-paysdesaverne.fr/habitat/](http://www.cc-paysdesaverne.fr/habitat/)

# PANORAMA DES AIDES À LA RENOVATION ENERGETIQUE DU BÂTI

## Aides et primes directes

Aide	Quelle éligibilité ?	Quels montants ?
<b>Ma Prime Renov'</b>	Nouveau dispositif phare de l'Etat dès 2021 (remplace CITE et Habiter Mieux Agilité) relayé par l'Espace Info Energie*. <b>Accessible à tous</b> Particuliers et copropriétés - paliers de subvention selon les revenus et le type de travaux envisagé. Résidences principales. Travaux d'amélioration énergétique (audit, isolation, ventilation, chauffage performant, bonus BBC et bonus sortie des étiquettes énergétiques F et G).	Un forfait de 10.000€ auquel s'ajoutent des bonus « sortie de passoire thermique » « bâtiment BBC » entre 500 et 1500€ et bonus « rénovation globale » de 3500€ à 7000€. Cumulable avec les autres aides (principales aides, CEE, TVA à 5,5%...) mais pas avec le PIG Renov'Habitat. L'aide Ma Prime Renov' doit être versée dès l'achèvement des travaux.
<b>Habiter Mieux de l'ANAH (Habiter Mieux Sérénité)</b>	Dispositif localement porté dans le cadre du programme PIG Renov'Habitat relayé par le bureau Urbam Conseil*. <b>Sous conditions de ressources</b> Propriétaires occupants modestes et propriétaires bailleurs, copros fragiles. Travaux d'amélioration énergétique, pour la sécurité, la salubrité du logement ou l'autonomie de la personne.	20% à 60% de subvention ANAH selon le type de travaux, auxquels s'ajoutent 5% à 15% d'aide CEA et 5% d'aide CCPS. Avantage sur MaPrimeRenov' en termes de montant accordé, selon les dossiers. Cumulable avec les autres aides (principales aides, CEE, TVA à 5%...).
<b>Maison Alsacienne XXI<sup>e</sup> s. (patrimoine ancien)</b>	Nouvelle aide instaurée au 1 <sup>er</sup> janvier 2021 sur la CCPS (remplace l'aide de valorisation du patrimoine bâti ancien). Relayé par le Parc Naturel.* <b>Accessible à tous.</b> Propriétaires de maisons anciennes, érigées avant 1948, sans condition de ressources. Relai local par le PNR Vosges du Nord.* Travaux de réhabilitation ou rénovation énergétique.	Jusqu'à 10.000€ d'aide départementale : 5000€ max. pour les réhabilitations (toit, ouvertures, finitions...) et 5000€ max. pour les travaux énergétiques (isolation,...). La CCPS ajoute 32,67% d'aide bonus en plus du montant total du département.
<b>CEE Certificats d'Economie d'Energie</b>	Aide des fournisseurs d'énergie pour la subvention de travaux de particuliers valorisant les économies d'énergie. <b>Sous conditions de ressources</b> Propriétaires de résidence principale ou secondaire. Amélioration énergétique (isolation, ventilation, chauffage performant...)	Aide à déterminer par le fournisseur d'énergie, plusieurs centaines à milliers d'euros potentiellement selon travaux. Le grand avantage des CEE : ils sont ouverts aux résidences secondaires et cumulables avec les autres aides.
<b>Chèque Energie</b>	Chèque annuel de 50€ minimum de l'Etat délivré sous conditions de ressources, d'après la déclaration de revenus. 6 millions de foyers concernés en France depuis la version 2019 du chèque énergie pour payer factures d'énergie ou travaux d'économie d'énergie réalisés par un artisan RGE	Enveloppe comprise entre 48€ et 277€, délivrée au foyer selon la déclaration de revenus et la composition du ménage. Le chèque est envoyé en avril de chaque année aux personnes éligibles.
<b>Aide de la caisse de retraite</b>	Travaux d'adaptation du logement à la perte d'autonomie pour un retraité du régime général ou de l'Etat.	Jusqu'à 3500€ à déterminer en lien avec la caisse de retraite du particulier.

## Prêts et éco-prêts

<b>Eco-prêt à taux zéro</b>	L'éco-prêt finance à taux zéro les travaux d'amélioration énergétique (isolation, équipement) ou la réhabilitation d'un système d'assainissement individuel. <b>Accessible à tous</b> Propriétaires occupants et bailleurs, copropriétés sur les parties collectives ou copropriétés pour des travaux d'intérêt collectif réalisés sur les parties privatives.	Jusqu'à 30.000€ remboursables sur 15ans. Le plafond varie selon le nombre d'actions de travaux réalisés : 15.000€ pour une action réalisée, 25.000€ pour deux, 30.000€ pour trois objets de travaux. Un éco-prêt complémentaire demandable dans les 5 ans jusqu'à 30.000€ cumulés.
<b>Prêts habitat</b>	Prêts Travaux d'Action Logement pour les salariés propriétaires (à coupler potentiellement avec des subventions d'Action Logement). Prêt Livret Développement Durable pour les résidences principales ou secondaires (j'à 12.000€ sans prélèvements sociaux et IR). Divers prêts des fournisseurs d'énergie.	

## Exonérations de taxes & impôts

<b>Loi Denormandie</b>	Programme de défiscalisation des travaux dans l'habitat ancien et les villes labellisées « cœur de ville », dont Saverne, dans le cadre d'un investissement locatif.	Allègement d'impôt de 12%, 18% ou 21% sur 6, 9 ou 12 ans dans la limite de 300.000€ de travaux investis.
<b>TVA réduite à 5,5%</b>	TVA à 5,5% sur les travaux de rénovation énergétique en résidences principales ou secondaires.	
<b>TVA réduite à 10%</b>	TVA à 10% pour des travaux d'amélioration ou d'aménagement spécifiques (matières premières, éléments de cuisine ou de salles de bains, équipements de chauffage, portes et fenêtres lorsqu'inéligibles à TVA 5,5%)	

\*Le PIG Rénov'Habitat (06.30.65.71.65 [pig67@urbam.fr](mailto:pig67@urbam.fr)) et l'Espace Info Energie (09.72.28.95.73 [pays-de-saverne@eie-grandest.fr](mailto:pays-de-saverne@eie-grandest.fr)) apportent un conseil sur toutes les aides dans le Pays de Saverne, personnalisé à votre projet. N'hésitez pas à leur faire appel.  
Le Parc Naturel (06.28.10.32.88 – [a.river@parc-vosges-nord.fr](mailto:a.river@parc-vosges-nord.fr)) apporte conseil architectural & aides sur le bâti d'avant 1948.